

Jeudi 13 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-38

MISE EN NON-VALEUR

Le jeudi 13 octobre 2022 à 11h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Josy CHAMBON - Marion COUTRIS – Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Michel KELEMENIS – Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Virginie PIN – Élodie PRESLES - Patrick RANCHAIN - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Christiane BOURBONNAUD a donné sa procuration à Michel KELEMENIS
Michaël DIAN a donné sa procuration à Patrick RANCHAIN
Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Virginie PIN
Richard GALY a donné sa procuration à Josy CHAMBON
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Bruno GENZANA
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Jean-Pierre RICHARD a donné sa procuration à Élodie PRESLES

ÉTAIENT ABSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - - Christiane BOURBONNAUD - Michaël DIAN –
Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Sophie JOISSAINS - Bénédicte LEFEUVRE –
Alexandra MASSON - Jean-Pierre RICHARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

Vu la délibération n°2022-01 du Conseil d'Administration d'Arsud du 2 février 2022 adoptant le budget primitif 2022,

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Arsud de ce jour adoptant le budget supplémentaire 2022,

013-281300048-20221013-2022-38-DE
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Considérant :

- La demande de M. Le Payeur Régional de mettre en non-valeur les titres suivants à l'article 6541 :

Année	Titre	Montant	Tiers	Objet
2019	506	403,70	NAMASTE	Prêt de matériel VB9070015 du 29/07/19
2020	169	258,94	BORDERLINE	Prêt de matériel B9100959 du 07/10/19
2020	170	41,50	BORDERLINE	Prêt de matériel B9100990 du 22/10/19
2020	171	48,46	BORDERLINE	Prêt de matériel C002096 du 25/02/20
2020	218	23,90	BUREAU DES ARTS SCIENCES PO AIX	Prêt de matériel C0020093 du 21/02/20
2020	240	128,05	DENGER STUDIO	Prêt de matériel B9121102 du 02/12/19 (solde)
2020	7715000015	315,00	ECOLE BUISSONIERE	Reprise Arcade - Fac pièce 105 du 03/06/19
2020	372	158,12	JACKET	Prêt de matériel C0070193 du 15/07/20
2021	161	5,16	ARTZAPTV	Prêt de matériel C1030071 du 08/03/21
2021	348	268,78	MUTUUS	Prêt de matériel C1070334 du 28/07/21
2021	408	25,85	CO INCIDANSE	Prêt de matériel C1090460 du 20/09/21
2022	22	3,36	THEATRE DESACCORDE	Prêt de matériel C1100516 du 08/10/21 (solde)
TOTAL		1 680,82		

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De mettre en non-valeur les titres susnommés pour un montant de 1 680,82 euros TTC à l'article 6541.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 13 octobre 2022

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Paierie Régionale
 Provence - Alpes - Côte d'Azur
 34 Rue Sainte - Barbe
 CS 30087
 13231 MARSEILLE CEDEX 04

NON VALERUS 2022
 compte 6541

N° hélios		ARSUD NON VALEURS 2022					Pour un total à mandater de 1680,82 €
Exercice	N° de pièce	PEC	Nom du débiteur	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Montant total	observations
2019	506	21/11/19	NAMASTE	403,7		403,7	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2020	169	04/06/20	BORDERLINE	258,94		258,94	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2020	170	04/06/20	BORDERLINE	41,5		41,5	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2020	171	04/06/20	BORDERLINE	48,46		48,46	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2020	218	18/06/20	BUREAU DES ARTS SCIEN	23,9		23,9	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2020	240	06/07/20	DENGER STUDIO	128,05		128,05	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2020	372	09/11/20	JACKET	158,12		158,12	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2020	77150000105	28/10/20	ECOLE BUISSONNIERE LA	315		315	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2021	161	29/04/21	ARTZAPTV	5,16		5,16	somme minime
2021	348	13/09/21	MUTUUS	268,78		268,78	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2021	408	28/10/21	CO INCIDANSE	25,85		25,85	Poursuite sans effet - pas de compte bancaire
2022	22	17/01/22	THEATRE DES ACCORDE	3,36		3,36	somme minime
					TOTAL	1680,82	

Certificat exact Marseille le 27.09.22

L'Inspecteur des Finances Publiques

Accusé de réception en préfecture
 013-281300046-20221013-2022-38-DE
 Date de réception préfecture : 18/10/2022

S. RAMBION-CHARLAIX